

I. INTRODUCTION : DE LA LUTTE CONTRE LA SECHERESSE A LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Le séminaire régional sur la désertification, tenu à l'initiative du Secrétariat Exécutif du CILSS à Nouakchott (République islamique de Mauritanie), du 29 octobre au 4 novembre 1984, marque une étape importante dans l'évolution des politiques de développement des pays du Sahel : il a élaboré une stratégie régionale de lutte contre la désertification.

1.1 AGGRAVATION DE LA SITUATION ECOLOGIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SAHEL

A la terrible sécheresse de 1968-1973, qui avait provoqué la création du CILSS, avait succédé une période de persistance de l'irrégularité et du déficit pluviométriques. En 1983 et 1984, une sécheresse aigüe s'est à nouveau abattue sur la région et, malheureusement, la science climatique au Sahel n'est pas en mesure de prévoir l'avenir avec certitude.

Parallèlement, la croissance démographique s'est maintenue et la croissance urbaine s'est accélérée ; si les tendances actuelles ne sont pas modifiées, la population sahélienne doublera probablement de 1984 à l'an 2010, passant de 35 millions d'hommes à 70 millions, dont 17 millions habiteront les villes.

Les bilans-programmes sectoriels réalisés par les Etats avec le concours du CILSS et du Club du Sahel et les synthèses aux-quelles ils ont donné lieu ont montré que les progrès ponctuels de productivité et de production qui ont été enregistrés n'ont pas suffi à enrayer la dégradation de la situation économique et sociale générale = dépendance alimentaire persistante et aggravée, déficit croissant de la balance commerciale, endettement accru, PNB national et individuel en régression, exode rural et déplacement de population intensifiés, réapparition de la famine et des grandes épidémies qu'elle favorise, etc...

A la sécheresse proprement dite est venue s'ajouter la généralisation des phénomènes de désertification : véritable désertification en zone saharo-sahélienne où les sables de barkhanes et des dunes se sont mis en mouvement ; dégradation, et parfois destruction des pâturages herbacés et aériens, en particulier en zone sahélienne ; partout, défrichements et déboisements excessifs pour faire face aux besoins immédiats de terre, de bois et d'argent, dégradation et érosion des sols, réduction des disponibilités en eaux de surface, régression du potentiel de la faune sauvage, etc... L'extension rapide des faits de désertification a montré que l'ensemble du patrimoine écologique est en danger et que le potentiel productif du Sahel est menacé de dégradation.

Les rapports entre la sécheresse et la désertification ont été immédiatement reconnus comme évidents. Mais il a fallu que les connaissances progressent pour que s'imposent deux conclusions aujourd'hui unanimes :

- 1° La désertification est la résultante de faits climatiques (la sécheresse persistante) et de faits humains (exploitation irrationnelle ou excessive du milieu) ;
- 2° le développement dans le Sahel ne peut se concevoir et se réaliser sans une lutte décidée et généralisée contre la désertification.

1.2 PROGRES DES CONNAISSANCES TECHNIQUES ET DES POLITIQUES DANS LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

La réflexion sur les phénomènes de désertification et sur les problèmes complexes posés par la lutte contre la désertification s'est développée depuis quelques années à l'initiative des pays du Sahel, du Secrétariat Exécutif du CILSS, du Club du Sahel et de diverses agences d'Aide bilatérales et internationales. L'année 1984 a été particulièrement riche et décisive à ce sujet : on peut citer :

- . au niveau national, le Débat national sur la désertification tenu à Maradi (Niger) en mai et la préparation de séminaires nationaux au Burkina Faso et au Sénégal ;
- . au niveau régional, la réunion du Comité Directeur élargi Ecologie-Forêts du CILSS au Club du Sahel à Paris (en juin), la Conférence Ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification réunie à Dakar en juillet, le séminaire sur la résistance à la sécheresse organisé par le GERDAT à Dakar en septembre et, enfin, le séminaire régional de Nouakchott ;
- . au plan international, le 21ème Sommet de l'OUA a préconisé la création d'un Fonds Spécial de lutte contre la désertification et pour le développement de l'Afrique, imité en cela par le dernier sommet de la CDEAO tenu à Lomé en novembre 1984.

Il est apparu que les stratégies de développement et de lutte contre la sécheresse jusqu'ici mises en oeuvre devraient prendre en compte quatre éléments nouveaux :

1. au phénomène de masse qu'est la désertification doit s'opposer une action de masse ; l'engagement volontaire des populations dans les actions de lutte contre la désertification est une condition nécessaire ;

2. les résultats insuffisants des projets ont démontré que l'approche sectorielle ne permet pas de conduire efficacement la lutte contre la désertification ; celle-ci exige une approche intégrée et globale, même si elle s'est révélée difficile à mettre en pratique ;
3. la sectorialisation et la dispersion des actions, fussent-elles de bonne volonté, se sont révélées dommageables par rapport à l'importance des efforts consentis. La dimension et la nature de la lutte contre la désertification rendent nécessaire une meilleure coordination des interventions des agences et organismes d'aide et de coopération ;
4. enfin et surtout, les Etats sahéliens ont manifesté une ferme volonté politique de lutter solidairement contre le fléau de la désertification ; cette volonté s'est exprimée, en particulier, dans la Déclaration de Niamey de janvier 1984 et par la tenue de la Conférence Ministérielle de Dakar au cours de laquelle les Etats membres du CILSS ont pris l'engagement d'élaborer rapidement une stratégie de lutte contre la désertification.

1.3 LA STRATEGIE REVISEE EN 1984 DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET DE DEVELOPPEMENT DANS LE SAHEL

La stratégie adoptée par le CILSS en 1977 à Ottawa et révisée en 1980 à Koweit se définissait comme une stratégie de lutte contre la sécheresse et de développement des pays du Sahel. Elle visait deux objectifs fondamentaux : l'autosuffisance alimentaire et l'équilibre écologique ; elle comportait quatre options fondamentales : développer les productions céréalier, résister à la sécheresse, procéder à un développement de masse et favoriser la prise en charge progressive de leur développement par les producteurs. Ainsi, la sécheresse était considérée comme un facteur-clé et la recherche de l'équilibre écologique n'était que l'une des onze options sectorielles.

Prenant en compte l'évolution de la situation et les leçons de l'expérience, le Secrétariat Exécutif du CILSS et le Club du Sahel proposent "une stratégie révisée en 1984 de lutte contre la désertification et de développement dans le Sahel".

Elle est fondée sur trois options :

- . rendre à l'homme son rôle de moteur du développement ;
- . rebâtir l'économie sur des bases saines ;
- . réaménager l'espace pour un nouvel équilibre écologique.

La stratégie révisée en 1984 intègre clairement la lutte contre la désertification dans le processus de développement. C'est donc logiquement que le Séminaire de Nouakchott a été convoqué pour élaborer une stratégie régionale de lutte contre la désertification.

1.4 PROPOSITION D'UNE STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Le Séminaire de Nouakchott a réussi à tenir l'engagement pris à la Conférence Ministérielle de Dakar d'abord en mettant lui-même en pratique l'approche globale qu'il a préconisée : en effet, il a réuni des délégations nationales composées chacune de responsables des trois secteurs-clés de l'Agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts.

Egalement, pour atteindre son but, le Séminaire n'a pas cherché à collationner les recettes techniques sectorielles : il a réfléchi en termes de politique de développement pour répondre à deux questions centrales :

- . comment engager et soutenir les populations dans la lutte contre la désertification et,
- . comment définir et faire passer dans la pratique l'approche globale comme seule méthode susceptible d'une réelle efficacité ?

La stratégie élaborée par le Séminaire de Nouakchott n'est pas un modèle fermé, applicable mécaniquement par les Etats du CILSS. Elle est proposée comme cadre de référence des actions de lutte contre la désertification conduites par chaque état, chacun agissant en fonction de sa situation et de ses options propres. Ces actions peuvent donc différer par leur nature et par leur mode mais elles doivent toutes concourir au même but, c'est-à-dire : briser les cycles infernaux de la désertification qui, par le climat et par les hommes, font que les régions et les nations du Sahel sont interdépendantes.

L'obligation de solidarité et de cohérence s'impose donc aux pays du Sahel : elle justifie qu'ils adoptent une stratégie commune de lutte contre la désertification, dont les options principales et les axes fondamentaux sont exposés au chapitre 2.

Le chapitre 3 s'attache à montrer que la stratégie régionale de lutte contre la désertification est une application majeure de la stratégie révisée en 1984 proposée aux Etats du CILSS : la lutte contre la désertification et la lutte pour le développement sont les deux faces intégrées d'une même politique globale de développement.

En conclusion, le chapitre 4 expose les grands axes prioritaires d'action proposés aux Etats membres pour mettre en pratique la stratégie régionale de lutte contre la désertification.

II. STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (1)

Après analyse des documents qui lui étaient soumis, le Séminaire Régional de Nouakchott a identifié les inadaptations principales des politiques de développement dans le Sahel :

- . la sécheresse a été traitée comme un facteur limitant des disponibilités en eau et de la production mais la désertification n'a pas été affrontée comme un handicap fondamental du développement du Sahel ;
- . la participation souhaitée des populations est restée épisodique et sectorielle ;
- . les actions ont été conduites sectoriellement, sans les intégrer aux systèmes de production existants et sans tenir compte des écosystèmes ;
- . les options et les incitations institutionnelles ont visé à réaliser un encadrement sectoriel et pyramidal, de haut en bas, et à projeter des modèles conçus hors du Sahel ;
- . enfin, la recherche, la formation et le suivi ont servi à apporter ses réponses ponctuelles aux problèmes urgents plutôt qu'à fournir une réponse globale à l'ensemble des problèmes de développement.

Partant de ce constat, le séminaire a cherché à élaborer une stratégie visant à atteindre de nouveaux équilibres socio-écologiques fondés sur les deux objectifs suivants :

- 1° la satisfaction des besoins fondamentaux des populations et, en particulier, l'autosuffisance alimentaire ;
- 2° la préservation du capital foncier et écologique et la réhabilitation de son potentiel productif.

Six options stratégiques ont été retenues :

- . participation des populations ;
- . approche globale ;
- . aménagement du territoire et planification ;
- . appuis des institutions et des services ;
- . recherche, formation, suivi ;
- . coordination et renforcement des aides.

(1) la Résolution Finale intégrale du séminaire est jointe en annexe.

Ces six options répondent à deux préoccupations centrales :

- . les populations ;
- . l'approche globale.

2.1 SIX OPTIONS STRATEGIQUES

2.1.1 L'engagement volontaire et total des populations est l'axe central autour duquel doit s'organiser la lutte contre la désertification.

Les populations d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs, de bûcherons, etc..., sont les premières à vivre la désertification et à en affronter la dynamique générale et les formes diversifiées. Présentes partout par leur travail et leur vie de chaque jour, elles seules peuvent donner à la lutte la dimension de masse nécessaire.

Pour conduire la lutte, les populations doivent s'organiser de façon autonome et responsable à chaque niveau : local, régional et national. Leurs actions de lutte contre la désertification doivent être initiées et gérées par elles-mêmes afin qu'elles contribuent aussi à la satisfaction de leurs besoins immédiats ; ceci implique que les populations aient des garanties foncières qui leur assurent la jouissance des fruits de leur travail.

2.1.2 L'approche globale est la méthode générale que les services doivent utiliser dans la lutte contre la désertification.

L'approche globale est conforme aux réalités :

- . d'une part, les éléments constituants de l'environnement sont interdépendants et,
- . d'autre part, chaque individu, chaque groupe exerce non pas une, mais plusieurs activités qui, à des degrés divers, exploitent chaque élément constitutif de l'environnement.

L'approche globale est donc multi-sectorielle ; elle vise simultanément la production (satisfaction des besoins) et l'environnement (le préserver et le réhabiliter). Elle s'exerce donc dans le cadre d'un programme cohérent, progressif et à long terme.

2.1.3 Les principes de l'aménagement du territoire et de la planification doivent guider la lutte contre la désertification.

Comme tout autre espace régional, le Sahel est constitué d'unités géographiques caractérisées par leurs écosystèmes, leurs systèmes de production et leurs populations. La lutte contre la désertification doit prendre chacune de ces unités géographiques comme base territoriale dans laquelle s'exercent l'action des populations et l'approche globale. Les principes et les méthodes de l'aménagement du territoire sont donc un outil technique privilégié de la lutte contre la désertification.

Tout ne peut pas être fait en même temps et partout. Les techniques de la planification permettent d'organiser la progressivité et l'enchaînement des actions et de l'aménagement du territoire ; ces techniques devront être souples pour répondre aux sollicitations des populations et être évolutives pour prendre en compte les changements engendrés par les développements du programme.

2.1.4 Les institutions et les services de l'Etat doivent s'adapter à l'approche globale et appuyer les populations. La ferme volonté politique manifestée par les Etats de lutter solidairement contre la désertification doit se concrétiser :

- . au niveau national, par une adaptation des institutions et par une réorientation du rôle des services afin de les rendre plus aptes à pratiquer l'approche globale et à assister les populations dans leur rôle de fer de lance de la lutte contre la désertification ;
- . au niveau régional, par un renforcement du CILSS, organisation régionale la mieux appropriée pour coordonner la lutte contre la désertification.

L'Etat et ses services sont appelés à solliciter et à assister l'organisation et l'action des populations et à conduire, pour leur part, les actions nationales nécessaires.

Un effort législatif, adapté aux conditions propres et aux options de chaque pays, est également indispensable pour concrétiser la volonté politique manifestée par les Etats :

- . d'une part, adapter et moderniser la législation foncière pour que les individus et les collectivités soient encouragés à agir contre la désertification en ayant la garantie de pouvoir jouir des fruits de leur travail ;
- . et, d'autre part, moderniser ou élaborer les codes sectoriels réunis en un code rural qui contribuera efficacement à préserver et à réhabiliter l'environnement.

2.1.5 La recherche, la formation et le suivi doivent contribuer à la mise en oeuvre des quatre options précédentes.

A la recherche, il est demandé en particulier :

- . d'accorder une priorité majeure à la mise au point de matériel végétal et animal hautement performant et mieux adapté à la sécheresse ;
- . de développer les études sur la désertification et sur les méthodes de lutte les plus appropriées ;
- . et d'intensifier l'information et les échanges scientifiques et techniques.

La formation doit répondre à deux besoins essentiels dans le cadre de la lutte contre la désertification :

- . former les responsables des populations à la gestion et à la programmation de leurs organisations et de leurs actions ;
- . fournir des agents hautement qualifiés dans toutes les disciplines concernées par l'environnement et par l'aménagement du territoire.

A chaque niveau, local, national et régional, le suivi-évaluation, associant les populations engagées dans l'action, est un outil indispensable pour adapter les méthodes et les moyens à l'évolution continue de la lutte contre la désertification.

2.1.6 Renforcer et coordonner les aides à la lutte contre la désertification.

La dispersion et, parfois, les divergences des efforts et des interventions des aides sont contradictoires avec les options stratégiques précédentes. Le Séminaire affirme que c'est au niveau des Etats et par une concertation sur une stratégie et sur un plan de lutte contre la désertification que doivent s'opérer le renforcement et la coordination des aides. C'est pourquoi, il souhaite que chaque pays prépare un tel plan et organise "une réunion nationale de concertation" avec les Agences d'aide et coopération et avec les ONG.

Le financement par projets, à court ou moyen terme et caractérisé par l'approche sectorielle, doit être remplacé par le financement par programme.

Aux agences d'aide et de coopération, il est demandé de s'engager sur des programmes indicatifs à long terme dont elles négocieront, avec les états, le financement ferme par étapes successives.

La préservation et la réhabilitation de l'environnement et de son potentiel productif demandent du temps et ont une rentabilité financière lente. C'est pourquoi, le séminaire recommande que les actions spécifiques de lutte contre la désertification fassent l'objet de subventions et que, prenant en compte le problème des charges récurrentes, le programme de financement permette aux actions de se poursuivre jusqu'à atteindre leur propre autonomie.

2.2 LA STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION EST UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le Séminaire de Nouakchott a réussi à tenir l'engagement pris à la Conférence Ministérielle de juillet 1984 à Dakar parce que sa réflexion et ses conclusions ont été guidées par deux préoccupations fondamentales :

- . en premier lieu, les populations, objectif politique central ;
- . en second lieu, l'approche globale, méthode d'action déterminante.

2.2.1 La stratégie de lutte contre la désertification engage le présent et l'avenir des populations du Sahel.

En faisant des populations le fer de lance de la lutte contre la désertification, le séminaire n'a pas procédé à un irresponsable transfert de charges et de responsabilités : il a cherché aussi à préciser à quelles conditions et comment les populations voudront et pourront jouer le rôle qui leur est demandé.

Le sens du mot "participation" ayant été rendu ambigu par l'usage, le séminaire lui a préféré les termes de "mobilisation" et "d'engagement volontaire et total" qui désignent deux méthodes différentes mais complémentaires :

- . la mobilisation implique une initiative et une direction centralisées ; l'état et les structures qu'il encadre impulsent des actions collectives, dont la fonction sensibilisation et formation est aussi importante que la fonction réalisation concrète ; la mobilisation engage politiquement l'état et ses services autant que les populations et leurs organisations.
- . l'engagement total et volontaire implique que les populations ont l'initiative et la responsabilité de leurs actions individuelles et collectives de lutte contre la désertification. Par l'engagement total et volontaire, c'est l'intégration permanente de ces actions dans les systèmes de production qui est visée.

Le développement des actions et la transformation des systèmes de production demandent un appui institutionnel et politique et une assistance technique et matérielle de l'Etat : le séminaire fait de la concertation populations-services le canal principal par lequel passent cet appui et cette assistance.

Pour que la concertation soit effective et opérationnelle dans chaque option stratégique, le séminaire souligne que la population doit s'organiser à chaque niveau de décision, local, régional et national.

Il ne préconise aucun modèle mais recommande, au contraire, de partir des réalités propres à chaque collectivité et de tenir compte des options particulières de chaque pays. Il fonde l'autonomie de l'organisation de la collectivité sur trois piliers :

- . sa capacité à engager des actions permanentes de lutte contre la désertification qui concourent également à la satisfaction des besoins alimentaires, monétaires et sociaux de ses membres ;
- . sa capacité progressivement acquise, à concevoir, gérer et exécuter elle-même ces actions et à les auto-financer ;
- . l'appui et l'assistance de l'état, de ses institutions et de ses services.

2.2.2 Par l'approche globale, la stratégie de lutte contre la désertification devient une politique de développement.

Préconisée pour mener la lutte contre la désertification, la méthode de l'approche globale concerne en même temps :

- . tous les éléments de l'environnement ;
- . toutes les activités qui exploitent et modifient ces éléments ;
- . et, par voie de conséquence, tous les besoins qui orientent ces activités.

Le champ de l'approche globale est donc l'ensemble constitué par l'environnement et la vie des populations.

En introduisant systématiquement la méthode de l'approche globale dans les options stratégiques qu'il préconise, le séminaire invite à substituer à la pratique de l'encaissement pour le développement celle de la concertation et de l'assistance pour le développement.

C'est pourquoi, il a souligné, dès le préambule de la résolution finale, l'importance décisive de la volonté politique des états.

De même, l'aide doit s'adapter à l'approche globale comme aux besoins de la lutte contre la désertification par son renforcement, par une ré-orientation de ses politiques et procédures et par une amélioration de sa coordination.

En définitive, la stratégie régionale de lutte contre la désertification proposée par le séminaire de Nouakchott n'est pas une stratégie sectorielle : c'est une politique de développement orientée par la lutte contre la désertification en application des "propositions pour une stratégie révisée en 1984".

III LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET DEVELOPPEMENT

La stratégie révisée en 1984 affirme :

"la lutte écologique devrait faire l'objet d'un plan cohérent, à long terme, dans chaque Etat, visant à rétablir l'équilibre dans les relations entre la société sahélienne et son milieu, à retrouver ce que l'on pourrait appeler un "équilibre socio-écologique"."

La stratégie régionale de lutte contre la désertification est la première application de cette proposition : un plan doit d'abord obéir à une stratégie.

3.1 ENGAGEMENT TOTAL ET VOLONTAIRE ET ORGANISATION DES POPULATIONS POUR RENDRE A L'HOMME SON ROLE DE MOTEUR DU DEVELOPPEMENT.

"Pour rendre à l'homme son rôle de moteur du développement", la stratégie révisée en 1984 propose de relever quatre défis: "revoir la conception du développement pour responsabiliser l'homme - informer les populations - former pour changer les systèmes de production - améliorer le cadre de vie".

La stratégie régionale de lutte contre la désertification fait des propositions opérationnelles pour relever ces quatre défis :

- 1° La mobilisation ordonnée et organisée par l'état et par ses services favorisera l'engagement total et volontaire des populations.
- 2° Cet engagement permettra d'intégrer de façon permanente des techniques et des pratiques nouvelles dans les systèmes de production (ce que la stratégie révisée en 1984 appelle : "modifier le système de production de l'intérieur").
- 3° Dans la même perspective, cet engagement s'organisera au sein de groupes homogènes qui prendront en charge la gestion collective et concertée de leur environnement. Dans l'application de cette recommandation, il importe de ne pas renouveler l'erreur passée qui admettait l'existence d'un paysan ou pasteur sahélien, moyen ou type. Dans un groupe homogène, il y a des riches et des pauvres, des propriétaires et des paysans sans terre, etc..., mais les uns et les autres sont rendus solidaires par des acquis socio-culturels communs et par leur appartenance à un même système de production qui s'exerce sur un même écosystème.

Il conviendra aussi de prendre en compte le fait que, très souvent, le même espace est exploité simultanément par des groupes différents : il faudra agir avec chacun d'eux pour que leur coexistence s'organise progressivement en une gestion collective.

- 4° Une précision décisive apportée par la stratégie de lutte contre la désertification est que les populations doivent s'organiser à chaque niveau de décision. C'est par leur organisation responsable que les hommes, les producteurs concrétiseront leur rôle de moteur du développement.
- 5° Enfin, les actions initiées et exécutées par les populations devront concourir à la satisfaction de leurs besoins immédiats ("améliorer leur cadre de vie").
Dans ses débats, le séminaire a souligné que les besoins immédiats comportent aussi un revenu monétaire minimum : il n'y a plus ou plus guère de sahéliens qui puissent vivre sans argent. Toute action qui aurait pour seule ambition de contribuer à l'autoconsommation se limiterait à n'être que charitable et se révélerait, à terme, inadaptée et insuffisante.

3.2 A STRATEGIE GLOBALE, APPROCHE GLOBALE

Les propositions pour une stratégie révisée en 1984 expliquent : "Pour la commodité de l'exposé, on a présenté la stratégie en trois parties : les hommes, l'économie, l'espace et l'écologie. Il ne s'agit pas de trois stratégies différentes mais de trois aspects d'une stratégie globale".

Axée sur l'un de ces aspects, la stratégie régionale de lutte contre la désertification concrétise cette option par la méthode de l'approche globale. Celle-ci est définie comme multi-sectorielle et s'exerçant dans le cadre d'un programme à long terme.

En faisant allusion à cette approche, la stratégie révisée en 1984 souligne qu'elle suppose un changement de mentalité et de comportement des populations et des services ; c'est aussi pour faciliter et canaliser ce changement nécessaire que la stratégie de lutte contre la désertification a retenu les deux options stratégiques suivantes.

3.3 GERER L'ESPACE : AMENAGER LE TERRITOIRE ET PLANIFIER LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION.

La stratégie révisée en 1984 appelle les Etats à préparer des politiques démographiques et à organiser une meilleure gestion de l'espace pour rétablir l'équilibre entre hommes.

sociétés et milieux" (1).

La stratégie régionale de lutte contre la désertification opte pour une politique planifiée d'aménagement du territoire. Le séminaire a souligné que celle-ci est dès maintenant possible à la condition que les outils de l'aménagement du territoire (cartes et documents) soient mis à la disposition des utilisateurs avec plus de diligence et sous forme plus lisible et compréhensible. Dans le Sahel d'aujourd'hui, tout change vite ; les gouvernements doivent demander à leurs services d'aménagement du territoire de produire leurs travaux avec plus de célérité en acceptant qu'ils soient provisoirement imparfaits.

Le séminaire de Nouakchott s'est refusé à définir des options démographiques à partir des seuls problèmes de la lutte contre la désertification. Mais, comme le suggère également la stratégie révisée en 1984, il a recommandé que les choix et décisions d'aménagement prennent systématiquement en compte les rapports entre :

- . l'écosystème (ses potentialités et son devenir) ;
- . les systèmes de production (les modes d'exploitation des potentialités et leur devenir) ;
- . et les faits de population (répartition, croissance, mouvements).

C'est par l'adéquation progressive de ces rapports que se réalisera le nouvel équilibre socio-écologique.

Dans la même perspective, la stratégie régionale de lutte contre la désertification recommande :

- une intensification des études nationales et régionales sur les migrations de population ;
- la définition de politiques de soutien et l'encadrement des populations migrantes ou déplacées visant, dans les zones d'accueil, à sauvegarder l'équilibre écologique et à mettre en place des systèmes d'exploitation qui améliorent la productivité de l'écosystème au lieu de le dégrader ;
- le traitement spécifique des zones péri-urbaines en fonction, d'une part, des besoins des villes, et, d'autre part, de la protection écologique nécessaire de ces zones.

Très fréquemment, la planification s'arrête aux portes des structures sectorielles et des projets. La stratégie régionale de lutte contre la désertification vise à surmonter cette faiblesse en liant la planification aux pratiques de l'approche globale, de l'aménagement du territoire et du suivi-évaluation.

(1) Dans son exposé, la stratégie révisée en 1984 appuie largement les conclusions de la réunion élargie du Comité directeur Ecologie-Forêts de juin 1984.

Comme la stratégie révisée en 1984, elle affirme que la prévision doit partir d'"hypothèses basses" pour se garantir contre les illusions et les échecs générateurs de désordres socio-économiques et de dégradation de l'environnement (1).

3.4 ADAPTER LE ROLE DE L'ETAT, DE SES INSTITUTIONS ET DE SES SERVICES A LA NOUVELLE STRATEGIE.

Les propositions pour une stratégie révisée en 1984 engagent l'Etat et ses services à responsabiliser les producteurs, à créer pour eux des conditions socio-économiques favorables, à susciter et à orienter les actions de masse.

A partir de ses trois options précédentes, la stratégie régionale de lutte contre la désertification appelle les Etats et leurs services :

- . à redéfinir le rôle et à restructurer les institutions de développement :
 - . en fonction des deux objectifs fondamentaux que sont la lutte contre la désertification et le développement (dont la production) ;
 - . et pour mettre en application les options "engagement des populations" et "approche globale".
- . à mobiliser les populations pour la lutte contre la désertification ;
- . à assister les populations et leurs organisations dans leurs actions ;
- . et à conduire les actions nationales et régionales qui leur incombent.

Comme la stratégie révisée en 1984, la stratégie de lutte contre la désertification souligne l'urgence de l'assistance législative en matière de régime foncier et de code rural. Sur ce point, elle invite au pragmatisme : éviter d'imposer un modèle unique qui engendrerait des conflits.

3.5 ADAPTER LA RECHERCHE, LA FORMATION ET LE SUIVI AUX EXIGENCES DE LA NOUVELLE STRATEGIE

La stratégie révisée en 1984 fixe à la recherche un objectif central : "concevoir de nouveaux systèmes de production plus performants, adaptés à chaque terroir et aux conditions socio-économiques locales". Les options de la stratégie régionale de lutte contre la désertification sont plus focalisées :

(1) Ce que certains ont appelé la "stratégie à minima" ou le "scénario du pire".

- sur l'aménagement du territoire et la lutte contre la désertification ;
- sur la priorité à la recherche fondamentale pour des espèces garanties hautement productives dans les conditions locales et répondant aux besoins des producteurs (encourager ceux-ci à lutter contre la dégradation du milieu en leur donnant les moyens d'une meilleure productivité) ;
- sur l'organisation et l'intensification de l'information et des échanges scientifiques (les membres du séminaire étant particulièrement sensibles à leur isolement en la matière).

De même, en matière de formation, le séminaire de Nouakchott a limité ses propositions au champ de la lutte contre la désertification :

- former les producteurs et leurs responsables ;
- former les agents à l'approche globale et au dialogue avec la population (la polyvalence est définie comme l'aptitude à écouter, à entendre, à comprendre et à transmettre les messages) ;
- procéder à une analyse régionale des besoins et des possibilités pour améliorer la formation supérieure en matière de défense écologique et d'aménagement du territoire.

La stratégie régionale de lutte contre la désertification apporte un enrichissement notable à la stratégie révisée en 1984 en faisant de la pratique rationnelle du suivi-évaluation une option décisive pour assurer la cohérence continue de la planification et pour contribuer à l'harmonie des relations entre les populations, les services et l'état.

3.6 RE-ORIENTER ET RENFORCER LA CONCERTATION ET LA COOPERATION INTERNATIONALES POUR LE SAHEL

A partir de l'expérience vécue de ses membres et dans la perspective de la lutte contre la désertification, le séminaire de Nouakchott a précisé sur certains points les grandes options de la stratégie révisée en 1984 en matière de coordination et de coopération des Agences d'aide et de coopération et des ONG.

- Le transfert des compétences doit être plus efficace (et l'aptitude à le réaliser doit guider le choix des assistants techniques). Dans le même esprit, le recours à des experts régionaux doit être plus systématique.
- C'est au niveau de chaque état (et organisation sous-régionale et régionale) que doivent se réaliser la concertation et la coordination avec les agences et ONG sur la base du plan de lutte contre la désertification

présenté par l'Etat ; d'où la recommandation d'organiser des tables rondes nationales.

- . Le problème des charges récurrentes doit être traité dans le but d'aider les actions entreprises à parvenir à leur autonomie technique et financière.

Cette formule souple signifie :

- . d'abord la prise en compte de la gestion des charges récurrentes dès l'élaboration de l'action et autrement que par l'approche rentabilité (comment alléger et supprimer l'assistance technique nationale et extérieure ? Comment développer l'autofinancement ?) ;
- . et ensuite sa prise en compte dans le temps : prévoir sur le long terme la décroissance des charges et des coûts récurrents.

La stratégie régionale de lutte contre la désertification propose enfin un schéma cohérent pour les financements extérieurs :

- 1° financement par subvention des actions spécifiques de lutte contre la désertification ;
- 2° financement par programme indicatif de 10-20 ans avec des engagements fermes négociés par périodes de planification ;
- 3° financement par programme permettant de répondre aux besoins en fonction de l'évolution des initiatives ;
- 4° financement par contrat, garantissant la poursuite des actions jusqu'à leur autonomie et donnant à l'état et à l'aide des garanties concertées adéquates ;
- 5° formation des responsables nationaux à la gestion technique et financière des programmes aidés ; dans ce sens, le séminaire souhaite une simplification et une harmonisation des procédures de gestion et de comptabilité.

En conclusion, la stratégie régionale de lutte contre la désertification s'affirme comme étant une application conforme et directe de la stratégie révisée en 1984. Ce résultat, logique, a été obtenu parce que la conscience des problèmes communs l'a emporté sur les habitudes sectorielles et parce que s'est imposée une vérité simple du Sahel :

- pas de développement possible sans lutte contre la désertification ;
- pas de lutte possible contre la désertification sans développement.

IV. MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION : AXES PRIORITAIRES D'ACTION

L'application intégrale et immédiate de la stratégie de lutte contre la désertification supposerait que, dans chaque état, soient réalisés les quatre points suivants :

- . l'engagement volontaire et total des populations est supporté par un égal engagement de l'état et de ses services et par une organisation autonome des populations allant du niveau local au niveau national ;
- . il existe une structure nationale de coordination et d'intégration des services sectoriels et une structure également intégrée de suivi-évaluation ;
- . une politique d'aménagement est engagée avec l'appui d'une planification suffisamment forte pour qu'elle puisse être souple et évolutive ;
- . la recherche est orientée prioritairement vers la lutte contre la désertification.

Ces conditions sont très inégalement et très incomplètement réunies dans les Etats membres du CILSS et au niveau régional. Dans un premier temps, il importe donc :

- . d'intensifier la lutte contre la désertification en l'orientant progressivement dans le sens de la stratégie,
- . et de préparer les conditions de la promotion des populations et de l'adaptation des institutions et de la législation pour une application intégrale de la stratégie.

4.1 PREPARER DES PLANS NATIONAUX DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ALLANT DANS LE SENS DE LA NOUVELLE STRATEGIE

Cette préparation pourrait porter sur deux points :

- 1° évaluation des institutions par rapport à la stratégie ; des propositions seraient faites sur la démarche à suivre pour adapter les institutions et la législation ;
- 2° élaboration du plan proprement dit.

Le plan devrait comporter deux séries d'actions :

- 1° des actions de lutte contre la désertification : actions nationales ou régionales conduites par les services - actions d'appui : recherche, formation, etc... ;

2° des actions complémentaires visant essentiellement l'adaptation des institutions et de la législation.

4.2 ORGANISER DES TABLES RONDES POUR LA MISE EN OEUVRE DES PLANS NATIONAUX DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Chaque table ronde réunirait des délégués des populations, des représentants de l'état et des représentants des Agences d'aide et de coopération et des ONG.

Les objectifs de la table ronde seraient :

- . d'exposer le plan national ;
- . d'obtenir la coordination des Agences et des ONG pour sa réalisation ;
- . d'obtenir des engagements cohérents de financement, engagements indicatifs sur le long terme, et fermes sur le court et le moyen termes ;
- . de mettre en place un Comité Consultatif "populations-état-aides" pour le suivi-évaluation de l'exécution du plan.

4.3 PREPARER UN PROGRAMME REGIONAL ET DES PROGRAMMES NATIONAUX D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES DU MILIEU

Les axes de ces programmes pourraient être :

- . évaluer, coordonner et généraliser les systèmes de suivi écologique, climatique et hydrologique ;
- . développer les connaissances et la cartographie des écosystèmes et des systèmes de production ;
- . améliorer les connaissances sur l'état, la répartition et les mouvements de population dans les pays et dans la sous-région ;
- . développer les recherches nationales et régionales sur les techniques de lutte contre la désertification, sur l'amélioration des systèmes de production et sur la mise au point de matériels végétal et animal hautement performants dans les conditions du milieu ;
- . développer la recherche fondamentale et la recherche appliquée pour les économies d'énergie et pour la promotion des énergies alternatives.

4.4 ADAPTER ET RENFORCER LES ACTIONS DU CILSS POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

- . Renforcer les rapports entre les Etats et le CILSS par la mise en place de Comités Nationaux de lutte contre la désertification là où ils n'existent pas, et intégrer des responsables de ces comités dans les Comités Nationaux CILSS (CONACILSS).

- Renforcer la fonction documentaire, information et échanges techniques et scientifiques du CILSS (du Secrétariat Exécutif, de l'Institut du Sahel et d'AGRHYMET).
- Adapter et renforcer l'appui que le CILSS doit apporter aux Etats pour mobiliser plus de ressources auprès des Aides et mieux en coordonner l'utilisation pour la lutte contre la désertification.

